

Loi 27 - Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

**Présentation sur l'avancement des travaux réglementaires des
comités-conseils en prévention et en réparation de la
*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail (CNESST)***

**Conseil fédéral
15 et 16 mars 2023**



COMITÉ-CONSEIL EN RÉPARATION (3.73)

- **Travaux qui avancent très lentement**
 - Aucune raison de se presser en raison des reculs à l'horizon pour les victimes
 - La CNESST se contredit à répétition et plombe ses propres travaux
 - La délégation patronale tergiverse pour des économies de bouts de chandelle
 - Peut parfois être drôle!
- **Avancement des travaux**
 - Médicaments : virage RAMQ évité après plusieurs revirements
 - Nouvelles mesures de réadaptation avant la consolidation
 - ✓ Résister aux politiques internes CNESST cassées par le Tribunal
- **Étude de l'Université de Sherbrooke concernant les bonnes pratiques en physiothérapie et en ergothérapie**
 - Les retards de la CNESST nous avantagent



COMITÉ-CONSEIL EN PRÉVENTION (3.82)

- **Rappel des mécanismes et de l'échéance du 6 octobre 2025**
- **Négocier sur nos bases – La CNESST impose un échéancier de six mois de négociation**
 - Retards accumulés par la CNESST en 2022
 - Phase analyse jusqu'en février 2023
 - Phase négociation à partir de février 2023
- **Enjeux préoccupants**
 - Des heures de libération suffisantes pour nos représentants en santé et en sécurité (RSS) afin de prendre en main la santé et la sécurité au travail
 - Des mécanismes pour tous et sans discrimination
 - Heures de formation du comité paritaire et du RSS
- **Avancement des travaux**
 - Règles de fonctionnement du comité de santé et sécurité (CSS)
 - Hiérarchie des mesures de prévention
 - Contenu de la formation



PRINCIPES DE MODULATION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION

- **Au plus 3 niveaux**
- **Groupes prioritaires 1 et 2**
 - Maintien des acquis et des heures de libération de l'ancien régime
- **Groupes 3, 4, 5 et 6**
 - Accepte de moduler par niveau de risque



DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RISQUE

- **Niveau de risque élevé**
 - Inclure d'office les groupes 1 et 2
 - Ancien régime
- **Niveau de risque moyen**
 - Demander 75 % du niveau de risque élevé
- **Niveau de risque faible**
 - Demander 66 % du niveau de risque élevé



FORMATION DU COMITÉ PARITAIRE ET DU RSS

- **Durée**

- 1 journée pour les membres du comité de santé et de sécurité
- 2 jours pour les représentants en santé et en sécurité

- **Délai**

- 120 jours de la désignation des représentants en santé et en sécurité et des comités de santé et de sécurité

